



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/11/15

Reçu en Préfecture le : 24/11/15  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 23 novembre 2015**  
**D - 2015/593**

***Aujourd'hui 23 novembre 2015, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOUE, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

*Mr Jacques COLOMBIER présent jusqu'à 15h20 et Mme Virginie CALMELS présente jusqu'à 17h*

**Excusés :**

Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Magali FRONZES, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Michèle DELAUNAY

## **Maintenance corrective et évolutive des solutions géoconcept et des logiciels associés. Marché droits exclusifs**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux s'est dotée depuis 1997 d'un système d'information géographique (SIG) utilisé par les directions de la Ville pour accompagner et faciliter les missions se rapportant au territoire telles que :

- l'inventaire du patrimoine municipal,
- la géolocalisation des actions municipales,
- la préparation des interventions des agents sur le terrain,
- les réflexions prospectives touchant à l'aménagement du territoire
- la réalisation d'analyses permettant d'observer l'évolution dans le temps des indicateurs stratégiques de la Ville.

La Ville de Bordeaux utilise depuis 2010 à cet effet les solutions logicielles distribuées par la société GEOCONCEPT.

Afin de garantir leur bon fonctionnement et leur pérennité, il convient de conduire avec cette société au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est :

- la maintenance corrective et évolutive des différents produits,
- les formations spécifiques aux évolutions du produit,
- les prestations d'accompagnement au déploiement dans les services.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum pour une durée d'un an à compter de sa notification renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Le montant annuel des dépenses est estimé à 26.000 euros TTC.

A l'issue de cette procédure négociée et vu du rapport d'analyse, la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 4 novembre 2015 a décidé d'attribuer le marché à la société GEOCONCEPT.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché précité avec la société GEOCONCEPT, conformément aux articles 35-II 8 et 77 du Code des Marchés Publics.

Les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020 (administration générale), articles 6156, 6228, 6184, 2031,205, 232.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 novembre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**